

tion du ministère de l'agriculture, pour faire des collections et pour établir à Toronto et à Montréal respectivement, dans le but de pourvoir à l'enseignement des ouvriers et artisans, des musées de géologie et d'autres substances et compositions chimiques, propres à servir aux fins des arts mécaniques et aux manufactures, avec des cabinets convenablement pourvus et fournis de modèles, d'œuvre d'arts, d'instruments et machines autres que les instruments d'agriculture et machines destinées à faciliter les travaux agricoles, ainsi que des bibliothèques gratuites, qui contendront des livres de consultation, plans et dessins choisis, dans le but de conférer des connaissances utiles se rattachant aux arts mécaniques et aux manufactures.

20. De prendre les moyens de se procurer des pays étrangers, de nouveaux instruments et machines perfectionnées (n'étant point des instruments d'agriculture ou des machines destinées à faciliter les travaux agricoles) et de constater la qualité, la valeur et l'utilité de tels instruments et machines.

30. D'employer en général tous les moyens en leur pouvoir pour accélérer le progrès des arts mécaniques et des manufactures de cette province.

Les prédécesseurs de votre comité créent une bibliothèque publique contenant les dessins et les descriptions des inventions anglaises et américaines jusqu'à ce jour. Cette bibliothèque a été maintenue à l'usage du public et enrichie de nouvelles collections. Le nombre des volumes s'élève maintenant à 1036.

Peu de temps après la création de cette Chambre on annonça la visite de son Altesse Royale le Prince de Galles, et nos prédécesseurs crurent que le moment était arrivé de faire une exposition complète de nos produits bruts et manufacturés. En cela ils furent appuyés par le gouvernement qui vota à cette fin la somme de \$20,000. Depuis longtemps on avait éprouvé le besoin d'une construction assez spacieuse pour servir à nos expositions provinciales. Aussi se mit-on à l'œuvre et le succès vint couvrir les efforts de la Direction, car jamais nos produits n'avaient été exposés avec plus de bonheur. Cette construction ne pouvait se faire sans entraîner avec elle des dépenses que la Direction n'eût jamais conseillée sans la promesse qui lui était faite par quelques membres du gouvernement, d'une augmentation de l'octroi annuel qui lui permit de les rencontrer. Mais pour n'avoir pas rempli ces promesses le gouvernement a placé la Chambre des Arts dans l'impossibilité de répondre aux devoirs de sa création. On avait le projet de faire du palais d'industrie un immense conservatoire des Arts et Métiers, en même temps que le siège de la Chambre et de sa bibliothèque, ainsi que des collections minérales de la commission géologique. Le manque des moyens nécessaires pour compléter les constructions nécessaires à cette fin a empêché la réalisation de ce grand projet.

Les recettes provenant de l'exposition et de l'octroi du gouvernement, ayant été au-dessous des espérances de la Direction précédente, elle fut obligé d'hypothéquer le palais d'industrie en faveur du contracteur Mr. McNevin pour la

somme de \$11,000, pour une période de deux ans à partir du 52 janvier 1861 avec intérêt à sept par cent payable par semestre, à commencer du 25 juin 1861. Dans le cas où la Chambre des Arts négligerait de rencontrer ce paiement semestriel, trente jours après l'échéance, Mr. McNevin aurait droit de réclamer la dette entière, capital et intérêt.

Le paiement n'ayant pas été fait avant le 25 juillet 1861, une poursuite fut intentée contre la Chambre des Arts et Manufactures pour recouvrement du capital, bien qu'on eut offert de payer les intérêts jusqu'à l'époque de la poursuite. Lorsque votre comité de Direction fut élu, cette poursuite était intentée et ce ne fut qu'au mois d'avril dernier que jugement fut rendu en faveur du Demandeur et condamnant la Chambre des Arts à faire droit à la demande. La Direction ne pouvant rencontrer la somme exigée, le palais d'industrie fut saisi et la vente en fut annoncée pour le 29 novembre dernier.

La Chambre des Arts délégua une députation à Québec pour exposer devant le gouvernement l'état de ses affaires et sa position difficile relativement au palais d'industrie ; mais les résultats de cette délégation sont encore à désirer.

En même temps, l'Université McGill fit opposition à la vente du palais d'industrie, en réclamant les privilèges inscrits au contrats de vente en sa faveur comme bailleur du fonds. Le contracteur s'oppose à cette réclamation et il s'ensuivra certainement des délais dans la procédure. Toutefois, votre Comité de Direction recommande expressément à ses successeurs de soumettre la question au gouvernement, afin de décharger la Chambre de cette dette avec le contracteur.

Pendant l'année écoulée, l'association agricole à l'exposition de Sherbrooke a décidé de tenir la prochaine exposition provinciale à Montréal. Pour assurer une bonne représentation de nos produits manufacturés, votre comité recommande que des mesures soient immédiatement prises à cet effet.

Votre comité a compris depuis longtemps la nécessité d'une augmentation de revenu et d'amendements à la loi actuelle. Un projet a été soumis à la législature à cet effet, mais bien que supporté par la Chambre des Arts du Haut-Canada aucun changement n'a pu être obtenu pendant la dernière session.

Les amendements à la loi des patentes et brevets d'invention ne sont pas moins désirables. Votre comité, comme ses prédécesseurs, a fait l'impossible pour obtenir les modifications exigées par ses circonstances, mais c'est vu dans l'impossibilité pendant deux années successives de faire adopter son projet de loi.

Le Comité de Direction recommande expressément à ses successeurs ces trois mesures d'une haute importance, dans la réalisation de leurs nombreux devoirs.

Un cours de lectures sur les sciences se rattachant aux arts mécaniques a été créé par les prédécesseurs de votre comité, mais a dû être abandonné en raison du petit nombre de ceux qui le suivaient, toutefois il serait peut-être désirable de tenter un nouvel essai.

La Chambre des Arts et Manufactures a fait une nouvelle allocation à l'Institut des Arti-